

Communiqué de Presse

Chambre de métiers de Haute Savoie : Zone de non-droit.

La CFDT saisit la justice

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie (CMA 74), établissement public sous tutelle du préfet de région, traverse une crise sociale sans précédent.

En juin dernier, le président de cette CMA avait unilatéralement annulé le processus des élections des représentants du personnel, les candidats en présence ne semblant pas le satisfaire. Il a ensuite nommé une commission de concertation pour émettre un avis sur un plan de suppression de postes qui aurait dû être émis par une commission issue des élections annulées.

La CFDT conteste la légitimité de cette commission nommée par l'employeur par un recours en cassation devant le Conseil d'Etat.

La situation n'a eu de cesse de se dégrader ces derniers jours avec la convocation le 19 octobre d'une assemblée générale extraordinaire. A l'ordre du jour **des suppressions de postes** qui seraient liées à des difficultés financières de la CMA 74.

Pour la CFDT, première organisation représentative dans le réseau des chambres de métiers, **la situation est aujourd'hui surréaliste** dans cette chambre consulaire.

Le Président de la CMA 74 avait lui-même déclaré dans la presse fin 2016 que la « *CMA 74 n'était pas dans le rouge* »⁽¹⁾ (voir article de presse Dauphiné Libéré 26/11/2016).

De plus, la CMA 74 a engagé en 2015 des fonds publics pour construire un nouvel immeuble en utilisant ses réserves financières et plus récemment elle a annoncé en novembre 2016 la construction d'un parking sous terrain de 142 places « **payé cash**⁽¹⁾ » sur la commune d'Annecy. Soit **7 millions d'investissements** immobiliers sur fonds publics en 3 ans.

Pour la CFDT, ces opérations immobilières semblent vraiment très éloignées des missions d'un établissement public qui doit mener des actions en direction des artisans et du développement économique en Haute- Savoie.

Autres éléments qui démontrent que ces **difficultés financières de la CMA 74 ne sont pas fondées** :

La CMA qui est son propre assureur chômage pour les personnels titulaires, devrait déboursier plus de 300 000€ d'argent public en indemnités de licenciement et 150 000 euros d'allocations chômage sur ses fonds propres qui seraient mieux utilisés ailleurs.

La CMA74 a-t-elle elle donc autant d'argent public à sa disposition ?

Alors qu'une liste d' « agents à licencier » circule (dont deux représentants CFDT qui alertent les autorités sur ces dérives depuis plusieurs années), les recrutements en CDI se succèdent pourtant dans cette CMA.

Avec des méthodes inédites voire surprenantes qui, dans d'autres circonstances, pourraient faire sourire. : à titre d'exemple une annonce parue le 7 septembre dernier sur le « Bon Coin » (2) pour un poste d'assistante du secrétaire général. Et ce, en dehors de toutes procédures de recrutement prévues par les textes statutaires.

La CMA 74 qui a fait le choix d'ignorer les textes et les règles agit aujourd'hui sans contrôle et en toute impunité.

Pour la CFDT, cet établissement public est bien devenu aujourd'hui une Zone de Non - Droit !

La CFDT a saisi le Ministère pour demander que cessent dans cette chambre consulaire, les pratiques contraires au Droit. En parallèle elle demande la médiation de la Préfecture afin que soit étudié le plan alternatif qu'elle a proposé afin d'éviter tout licenciement.

Une situation surprenante et inédite dans le monde des Chambres de Métiers d'habitude plutôt tranquille.

Contact :

Jean Louis GENAILLE, secrétaire départemental CFDT

Courriel : cfdt.servicedessavoies@yahoo.com Tel : 06 18 67 12 03

Txomin VOUILLAT, représentant national CFDT des CMA :

Courriel : txomin.vouillat@gmail.com Tel : 06 09 13 02 81

(1) voir article de presse Dauphiné Libéré 26/11/2016

(2) https://www.leboncoin.fr/offres_d_emploi/1186448736.htm